

REPUBLIQUE DU BENIN



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



DECRET N° 2015-081 du 27 février 2015

Chargeant Monsieur **François Adebayo ABIOLA**, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim du Président de la République pour le Tchad le 27 février 2015.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, **Monsieur François Adebayo ABIOLA**, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour le Tchad le 27 février 2015.

Article 2.- Il est délégué à **Monsieur François Adebayo ABIOLA**,
Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique durant cette période, les pouvoirs de Chef du
Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 février 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2
MINISTERES 26 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.